

Délibération n°36

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, le conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
12 mai 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
26 mai 2021

**Objet : Tableau des effectifs :
actualisation**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante

Absents :

- M BEAURE Nicolas
- Mme VAUGIEN Evelyne

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard

Rapport n°36 – Tableau des effectifs : actualisation

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs en vigueur,

Considérant le départ en retraite de l'agent titulaire du grade de bibliothécaire territorial et le recrutement, pour le remplacer d'un agent titulaire du grade de conservateur territorial des bibliothèques,
Considérant la nécessité de pérenniser deux emplois d'adjoint techniques, à temps non complet, au centre de loisirs,

Considérant la réussite au concours d'éducateur de jeunes enfants, de deux agents, respectivement titulaire du grade d'adjoint d'animation et du grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, qui exerceront chacun les missions d'éducateur de jeunes enfants à compter du 1^{er} août 2021,

Considérant la nécessité de prévoir le remplacement du départ d'un agent auxiliaire de puériculture au Multi accueil de Paugnat,

Postes créés	Motifs	Postes à supprimer	Services	Date d'effet
Conservateur des bibliothèques	Remplacement d'un départ à la retraite	Bibliothécaire	Médiathèque	01/06/2021
Adjoint technique à temps non complet (15/35)	Pérennisation de l'emploi	Emploi de contractuel non permanent	Centre de loisirs	01/07/2021
Adjoint technique à temps non complet (33,50/35)	Pérennisation de l'emploi	Emploi de contractuel non permanent	Centre de loisirs	01/07/2021
Educateur de jeunes enfants	Nomination suite à réussite à concours	Adjoint d'animation	Petite enfance	01/08/2021
Educateur de jeunes enfants	Pérennisation d'un emploi	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Petite enfance	01/08/2021
Auxiliaire principal de 2 ^{ème} classe	Remplacement d'un agent	-	Petite enfance	01/06/2021

Le conseil communautaire, sur proposition du Conseiller délégué au développement des ressources humaines, et à l'unanimité, décide d'approuver la création et la suppression des postes susvisés, à la date indiquée dans le tableau, pour des nécessités de service.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 mai 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).